

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2023

---

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 243

présenté par

M. Cosson, M. Philippe Vigier, M. Mattei, Mme Babault, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

-----

**ARTICLE 2**

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« , en particulier la possibilité d'une augmentation de la durée de temps de travail hebdomadaire négociée par les partenaires sociaux »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement présente une nouvelle piste de financement du système de retraite avec la possibilité d'augmenter la durée du temps de travail hebdomadaire, en concertation avec les partenaires sociaux.

Ainsi, il pourrait être proposé de travailler 30 minutes de plus et ainsi passer la semaine à 35 heures et 30 minutes.

Cette mesure provoquerait une augmentation des cotisations patronales sur les salaires à destination de la branche vieillesse.